

SEA NORD RIVE DROITE DU CHER

03 ZA DE CROZET - BP 22

03190 VALLON EN SULLY

Tél. : 04 70 06 50 51
secretariat@sivomvallon.fr

SIRET : 24030066500025

AVIS DES SOMMES
A PAYER
N° 000342

AS_030_CERIGF

Référence : 2021-EA-00-342

TRESORERIE MUNICIPALE DE MONTLUCON
QUAI FOREY - CS 30567
03108 MONTLUCON CEDEX

Emis le : 10 février 2021

JOMIER Jérôme, PRESIDENT

DUPONT Rita
Adresse de consommation
Le Bourg
03350 LE BRETHONMme DUPONT Rita
13 RUE DE LA FACTURE
06000 SAINT TRESOR SUR MER

PERIODE : 1er Semestre ASST 2021

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.
COMMUNE : LE BRETHON					
Volume Eaux Usées Rejetées en 2020	117	2,16	25,27	10,00	252,72
Redevance Modernisation des réseaux	117	0,15	1,76	10,00	17,55
Montant à régler dans un délai de 30 jours à réception					270,27
Réglez en ligne sur internet : www.seavallon.fr					Total T.V.A.
- Identifiant Collectivité : 002799					27,03
- Référence : 2021-EA-00-342					Total à payer (€) :
					297,30

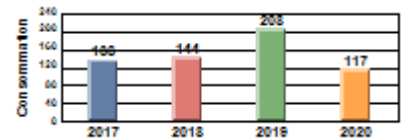
Prix du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00254 €/litre

Coût de l'abonnement : 0,00000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation m³
00243	111601103	Compteur vu	31/12/2019-1078	03/09/2020-1195	117
Détail T.V.A. Assnt : (10 %) 27,03					

Historique de consommation

2017	2018	2019	2020
138 m³	144 m³	208 m³	117 m³

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DUPONT Rita
13 RUE DE LA FACTURE
06000 SAINT TRESOR SUR MER

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA00303003800000000000000034221
ICS : FR49ZZ85842A

Référence : 000342

Montant : 297,30 €

Créancier SEA NORD RIVE DROITE DU CHER

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

59885 LILLE CEDEX 9

DATE et LIEU

SIGNATURE



Joindre un relevé d'identité bancaire

038010500211 DUPONT RITA

###

941133000175 351300000000000003420030304904706

29730

Comment régler votre créance envers la collectivité publique :

Comptable chargé du recouvrement :

Trésorerie Municipale de Montluçon - Quai Forey - CS 30567 - 03108 MONTLUÇON CEDEX

Tél. 04 70 02 29 80 - t003030@dgfip.finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, sauf les mardi et jeudi après-midi.

Les moyens de paiement :

- Par Internet au moyen d'une CB (TIPI), sur le site sécurisé du Trésor Public, www.payfip.budget.gouv.fr via notre site internet www.seavallon.fr, rubrique "Régler sa facture en ligne", en saisissant les informations suivantes mentionnées sur votre facture dans le cadre rouge : "Identifiant collectivité" et "Référence".

- Par mandat ou virement bancaire sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

IBAN : FR 33 3000 1005 67C0 3100 0000 021 BIC : BDFEFRPPCCT

Veillez indiquer en zone "Objet /Libellé", la dénomination de la collectivité puis les références portées sur le talon de facture.

- Par prélèvement bancaire unique : via PayFIP sur site : impots.gouv.fr

- Par Carte Bancaire au guichet du comptable chargé du recouvrement.

- Par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon (sans ne le coller ni l'agrafer), le tout à adresser directement au comptable chargé du recouvrement.

- En numéraire accompagné du présent avis : en espèces limités à 300 euros, soit à l'accueil du SEA avec le montant exact, soit auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site : www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

Sinon, il vous est recommandé de payer par titre interbancaire de paiement (TIP), en détachant le talon en bas du recto du présent avis, en le DATANT et en le SIGNANT dans l'encadré indiqué. Si vos bonnes coordonnées bancaires ne sont pas mentionnées en haut à gauche de ce TIP, joignez un relevé d'identité bancaire du compte sur lequel sera prélevé cette créance. Le tout est à envoyer à l'adresse mentionnée sur le TIP.

Comment contester ou vous renseigner sur votre créance envers la collectivité publique

Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, contactez le SEA Nord Rive Droite du Cher de Vallon en Sully.

Dans un délai de 2 mois suivant la réception du présent avis des sommes à payer (Article L 1617-5 du CGCT), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal Administratif compétent.

Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous au comptable chargé du recouvrement désigné ci-dessus.

Tout défaut de paiement pourra faire l'objet de poursuites engagées par le comptable public (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels).

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

La fiche d'information sur la qualité de l'eau distribuée est consultable :

- sur le panneau d'affichage à l'entrée du SEA

- sur le site Internet du SEA : www.seavallon.fr

- sur celui de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-qualite-de-votre-eau-potable